

## CLUB NAUTIQUE ESPARRON DE VERDON ASSOCIATION LOI 1901 FONDEE EN 1967



email: <a href="mailto:cnev@orange.fr">cnev@orange.fr</a>
Site internet: <a href="mailto:cnev.free.fr">cnev.free.fr</a>

Numéro SIRET: 319100061 00013

Affiliations

FFV (fédération française de voile) FFA (fédération française d'aviron)

Voile, planche à voile, aviron, canoé, kayak stand-up paddle, pêche et plaisance Stages de voile et planche à voile Location de matériels nautiques





IL Y A URGENCE AU CLUB NAUTIQUE ESPARRON DE VERDON

## A TOUT PUBLIC

Esparron de Verdon, le Samedi 7 décembre 2019

OBJET : COMMUNIQUE SUR L'ACTION DE LA COMMUNE D'ESPARRON DE VERDON VISANT A FAIRE DISPARAITRE L'ASSOCIATION DU CLUB NAUTIQUE

Adhérente, Adhérent, Madame, Monsieur, Citoyenne, Citoyen

Fondée en 1967, l'association Club nautique Esparron de Verdon œuvre depuis plus d'un demi-siècle pour le territoire, la population et tout public de tous horizons.

Il s'agit d'une association Loi 1901, sans but lucratif.

## Le CNEV, c'est une activité 9 mois sur 12, ainsi que :

- ▶ 487 membres à l'année
- ▶ Affilié aux fédérations olympiques de voile et d'aviron
- ▶ Un projet associatif associant cette formidable dynamique que sont les JO 2024 « LA VOILE EST A MARSEILLE! » / voir onglet « membres » sur le site internet.
- ▶ 3 salariés en CDI à temps plein et 7 salariés saisonniers (entre juin septembre) habitants du territoire
- Des activités sportives et de loisirs associatives pour les enfants-jeunes (école de voile), familles, personnes en situation de handicap.
- ▶ Centre de formation professionnelle en alternance (formations CQP et BPJEPS du Sport)
- ▶ Membre du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire DLVA (représentant des activités de plein air et de loisirs)
- ▶ Première structure en France de son secteur d'activité à avoir candidaté et obtenu en 2014 la Marque d'Etat Qualité Tourisme
- ▶ Un impact économique durable tant sur l'emploi que sur l'activité des autres acteurs touristiques du territoire

En 2017, l'association est victime d'une augmentation de la redevance annuelle d'occupation du bord des berges votée par Monsieur le Maire d'Esparron de Verdon : + 533 % d'augmentation (de 2.215 € à 18.230 €). L'association n'est pas une société commerciale privée et ne peut tout simplement pas payer cette somme !

Par ailleurs, le bail des locaux municipaux construits par et pour le club nautique il y a plusieurs dizaines d'années et que nous utilisons jusqu'à aujourd'hui, a été dénoncé par Monsieur le Maire d'Esparron de Verdon.

Le 31 octobre 2019 : notre sidération fut immense en recevant une assignation en référé le 21 novembre 2019 pour expulsion de l'association des locaux municipaux qu'elle occupent depuis plusieurs dizaines d'années (TGI de DIGNE-LES-BAINS).









RESULTAT DE l'ASSIGNATION : Renvoi de l'affaire en audience du 16 JANVIER 2020 obtenu par le CNEV.

Le CNEV est en danger de destruction de vie sportive, d'emplois et de vie associative : le communiqué disponible sur le site internet montre tout ce que l'association vit depuis 2017.

Soutenez le club en signant la pétition (nous contacter) et/ou offrant une activité du Club à un proche et/ou une carte de membre du Club!

## Mail

ensemblepourlecnev@orange.fr

Et très bientôt : une pétition et un appel aux dons en lig

Naple

Pour l'équipe du CNEV, à savoir 3 salariés permanents en CDI, 7 salariés saisonniers du territoire, 11 administrateurs et 478 adhérents Elisabeth NAPHLE – Présidente 06.03.60.35.91







